

Déposé le 14 / 04 / 23

Dispensé de timbrage **Marseille Carré Pro Montgrand****Retraites :
retrait de la loi Macron !****Ni amendable, ni négociable !**

La revendication demeure.

Que faut-il pour gagner ?

*page 2***Mouvement***page 2***Calendrier prévisionnel****→ Pour toute question, n'hésitez pas à
contacter vos représentants FO !****Salaires :
non au PACTE !****Ni 2 ans de plus, ni 2 heures de plus !!!**

et infos diverses

page 3

SITE DE DEPOT

P4LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE**Dossier inclusion scolaire***pages 4 et 5***Stop à la souffrance de tous dans les écoles !***Préparation de l'audience ministérielle, revendications, stage inclusion scolaire du SNUDI FO 13
et recueil de témoignages pour le "livre noir", communiqué de la fédération, ...***Carte scolaire***page 6***Mobilisations avec le syndicat
et revendications****Caisse de grève
du SNUDI FO 13***page 7***Adhésion :****Prenez votre carte****SNUDI FO 13****2023 !***page 8*

Retraites : retrait de la loi Macron !

19 janvier, 31 janvier, 7 février, 11 février, 16 février, 7 mars, 11 mars, 15 mars, 23 mars, 28 mars, 6 avril, ...

11 journées de grève et de manifestations appelées par l'intersyndicale nationale !

Et à chaque fois, les salariés, les enseignants parmi eux, ont répondu présents par millions.

Cette loi est rejetée par plus de 90 % des salariés, par la majorité de la population, minoritaire à l'Assemblée. Macron et Borne ont fait voter leur loi grâce au dispositif antidémocratique le 49-3.

La revendication demeure : retrait de la loi sur les retraites ! Que faut-il pour gagner ?

Le conseil syndical du SNUDI FO 13 réuni le 17 mars a adopté une motion :

« Pour le SNUDI FO 13, comme nous l'affirmons depuis la puissante mobilisation du 7 mars, il ne reste qu'un moyen pour faire reculer le président et son gouvernement, c'est l'appel à la grève générale pour le retrait.

Il ne fait aucun doute qu'à partir du moment où cet appel à la grève générale sera lancé par l'intersyndicale, les travailleurs y répondront massivement comme ils l'ont fait les fois précédentes. Le conseil syndical du SNUDI FO 13 estime que la gravité de la situation doit conduire la confédération FO à faire cette proposition à l'intersyndicale nationale. »

Et pour plus d'actualité, notre site : www.snudifo13.org



Alors que le gouvernement considère le problème réglé, la loi adoptée par le coup de force du 49-3, et ne répond que par la répression accrue contre les manifestants et les salariés sur les piquets de grève, les lycéens et étudiants, notre motion n'est-elle pas encore plus d'actualité ?

Calendrier prévisionnel du mouvement

| | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|---|-------------------|
| Mercredi 3 mai 2023 | | Envoi des accusés de réception dans MVT1D. Le barème comportera déjà les ajouts de points manuels effectués par le service DPE2 | |
| Mercredi 17 mai 2023 | | Date butoir de contestation des barèmes par Colibris | |
| Mercredi 24 mai 2023 | | Communication des résultats du mouvement | |
| Mouvement des TRS | Lundi 5 juin au 6 juin 2023 | Constitution des postes fractionnés (IEN) | Mouvement des TRS |
| | vendredi 9 juin 2023 | Publication des postes TS | |
| | Mardi 13 juin 2023 | Date butoir pour le retour des vœux TS | |
| | Du jeudi 15 juin au 19 juin | Affectations TS avec le concours des IEN | |
| | Vendredi 23 juin 2023 | Résultats affectations TS | |
| Du lundi 26 juin au 7 juillet | | Affectations par la phase manuelle | |
| Vendredi 7 juillet 2023 | | Résultats phase manuelle | |

Salaires : Non au Pacte !

FO ne passera pas de PACTE avec le ministre Ndiaye !

La question salariale est incontournable.

L'inflation est là, le prix des denrées alimentaires (le "panier de consommation des ménages") a augmenté de mars 2022 à mars 2023 de 17,6 %!

Le ministre de l'Education Nationale a proposé lors des rencontres avec les syndicats **une revalorisation assortie de conditions**. Augmenter de **10 % contre 72 heures supplémentaires** pour aller enseigner au collège, pour remplacer des collègues absents ! Inacceptable !

Ni 2 ans de plus, ni 2 heures de plus !!!

Le ministre a annoncé un prochain décret pour **récompenser "l'investissement des enseignants dans des projets innovants"**. Cela éclaire d'un jour nouveau la logique des évaluations d'école. Le collègue est-il bien investi, s'intègre bien dans l'équipe, le projet ? C'est poursuivre et aggraver la **mise en concurrence entre les enseignants, l'individualisation**, et la mise en place du **salaire au "mérite"**.

Quel syndicat peut cautionner un tel dispositif ?



Le SNUDI FO revendique :

- la revalorisation sans contrepartie
- l'augmentation immédiate du point d'indice pour compenser l'inflation
- et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis le gel de nos salaires.

Infos ...

CAPD "Recours Disponibilité et Temps Partiel"

→ prévue le 1^{er} juin

Stage amiante le 15 juin

Ce stage sera organisé le jeudi 15 juin en présence de nos **représentantes CHSCT** et d'une **représentante de l'association Avalé 13**.

A l'ordre du jour, la question de l'amiante dans les établissements scolaires :
comment savoir s'il y a de l'amiante dans mon école, que faire si j'apprend qu'il y a de l'amiante, que faire face à une maladie liée à l'amiante ?

Un mail explicatif avec les **modalités d'inscription** sera envoyé **début mai**.

Inclusion scolaire

► Préparation de l'audience ministérielle de la FNEC FP FO

La FNEC FP FO était reçue en audience ministérielle le 24 mars par le conseiller "école inclusive" du ministre. Voici les éléments que nous avons envoyés pour les Bdrh pour préparer cette audience.

- **En audience le 2 mars**, le SNUDI FO 13 a interrogé la Secrétaire Générale **sur le recrutement d'AESH** car il manque des centaines d'heures sur le département. *Réponse : nous savons mais nous n'avons aucune enveloppe supplémentaire du national pour embaucher des AESH.*

- **Fermeture de l'école spécialisée Esperanza à la rentrée prochaine.** Cette école accueillait de manière unique dans le département 4 classes ULIS TSA (réduites à 2 cette année) avec un partenariat avec le milieu médico-social. Elle fermera à la rentrée prochaine, dégradant encore davantage l'accueil des élèves.

- **Seulement 2 ouvertures d'ULIS** l'an prochain sur le département alors que c'était une priorité nationale, (*à noter que l'administration des Bdrh se crée trois postes d'encadrement à la DSDEN sur des postes PE, 4 de CPC, 4 d'ERUN supplémentaires donc 11 postes hors la classe, sans compter les décharges supplémentaires du plan Marseille en Grand*).

Dans les ULIS, environ la moitié des élèves ont une notification principale en IME et restent scolarisés par défaut en ULIS. L'attente pour une place peut durer 5 ans et donc n'avoir lieu qu'à la rentrée au collège.

Au sujet des places en IME, nous savons qu'il en manque des centaines sur le département mais on ne peut avoir de chiffres exacts car la DSDEN refuse de nous transmettre le rapport annuel des travaux menés par le comité départemental de suivi de l'école inclusive.

- **Pour ce qui concerne l'orientation ITEP** pour les élèves du primaire il y a au minimum 2 ans d'attente, il manque de place chez les enfants, alors qu'il en existe chez les adolescents. De plus les équipes rencontrent des problèmes pour proposer des aménagements de temps scolaire. Ainsi un élève de CM2, ayant des troubles du comportement et une orientation ITEP, sera scolarisé 24 heures hebdomadaires à l'école dans des conditions dégradées, alors que quelque mois plus tard à son entrée en 6^{ème} l'enfant sera accueilli moins de 10 heures par semaine dans les établissements. Nous demandons que des aménagements de temps scolaires soient proposés dès l'école primaire.

- Le SNUDI FO 13 transmet à la fédération plusieurs dossiers concrets. Unanimes les collègues disent être au bord de la rupture ; les arrêts, accidents de travail se multiplient. **C'est malheureusement chaque semaine que nous sommes saisis de situations extrêmes liées à l'inclusion.**

Nous demandons l'ouverture des places nécessaires en IME, ITEP, des réductions de scolarité dès que nécessaire (pas sous avis des familles), des mesures de protection dès que les enseignants, AESH sont victimes de violence.

► Inclusion scolaire systématique : constituons Le Livre Noir !

Stop à la souffrance de tous dans les écoles !

De nombreux collègues ont répondu à notre mail du 19 mars en envoyant leurs témoignages.

Ils viendront compléter ceux déjà collectés lors du stage inclusion scolaire pour la constitution d'un Livre Noir des Bdrh. En effet, le 9 mars, le SNUDI FO 13 a réuni 80 personnels (enseignants et AESH). Les objectifs étaient d'échanger, d'informer et de connaître ses droits ; et aussi, de trouver des moyens pour combattre la maltraitance institutionnelle dont sont victimes les enseignants et les élèves.



Le SNUDI FO 13 invite les syndiqués qui vivent au quotidien une situation qui met en souffrance l'élève, ses pairs, l'AESH et l'enseignant, voire même l'équipe éducative à lui envoyer leurs témoignages.

Le livre noir que nous allons constituer permettra au SNUDI FO 13 d'organiser la mobilisation dans notre département.

Le SNUDI FO continue de revendiquer :

- Ouverture et réouverture de tous les postes, structures et établissements spécialisés à hauteur des besoins.
- Respect des notifications MDPH : un enfant notifié IME doit être en IME et non par défaut en classe ordinaire ou en ULIS. Non à l'inclusion systématique !
- Orientation des élèves au cas par cas, décidée par des professionnels (médecins, éducateurs, enseignants spécialisés...) en fonction du degré du handicap et/ou de la difficulté scolaire.
- Abandon de la loi Blanquer (PIAL), Peillon et Monchamp.
- Recrutement d'AESH à hauteur des besoins des élèves et dans un corps de la Fonction publique ;
- Remplacement de tous les AESH absents par la création d'une brigade AESH bénéficiant d'ISSR.
- Abandon du CAPPEI et retour à une véritable formation d'enseignants spécialisé.

... Inclusion scolaire (suite)

Extraits du communiqué de la FNEC FP FO, notre fédération nationale, du 25 mars

**"Inclusion scolaire : le ministre maintient le cap...
de destruction de l'enseignement et des structures spécialisés !"**

... / ... L'acte 2 de l'école inclusive...

Le ministère a confirmé que le président Macron annoncera les grandes orientations notamment pour l'école inclusive lors de la Conférence Nationale du Handicap du printemps.

Orientations qui seront déclinées dans les instances ministérielles dont le Comité National de Suivi de l'École Inclusive, c'est le fameux Acte 2 de l'école inclusive.

La FNEC FP-FO a fait part de ses inquiétudes suite à la publication de rapports d'inspecteurs

Le médico-social dissous dans les établissements scolaires ?

Alors que des milliers de places manquent dans les établissements médico-sociaux, le conseiller du ministre explique qu'il faut travailler sur une rapidité d'intervention avant que les situations ne se dégradent en envisageant la présence de personnels médico-sociaux dans les établissements scolaires. Il s'agit en fait d'accélérer ce qui se fait actuellement, c'est-à-dire, conformément à la loi Blanquer, continuer de dissoudre dans les PIAL les établissements médico-sociaux dans les équipes mobiles censées coacher les personnels confrontés à des situations intenable ! Il faudrait plus de ressources, plus d'appui aux équipes, plus d'aide.

Le président Macron avec son ministre Ndiaye veulent poursuivre le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés notamment pour répondre aux exigences de l'ONU. Pour autant, ses représentants n'ont pas semblé sereins, sans doute à cause du contenu explosif de l'inclusion systématique, des orientations gouvernementales sur ce dossier, et de la situation sociale actuelle. ... / ...

général des finances et d'inspecteurs généraux de l'EN d'avril 2022 sur l'école inclusive qui préconise de sortir du "tout aide humaine", et de "former les enseignants", on l'a compris, afin de pallier le manque d'AESH et de soins.

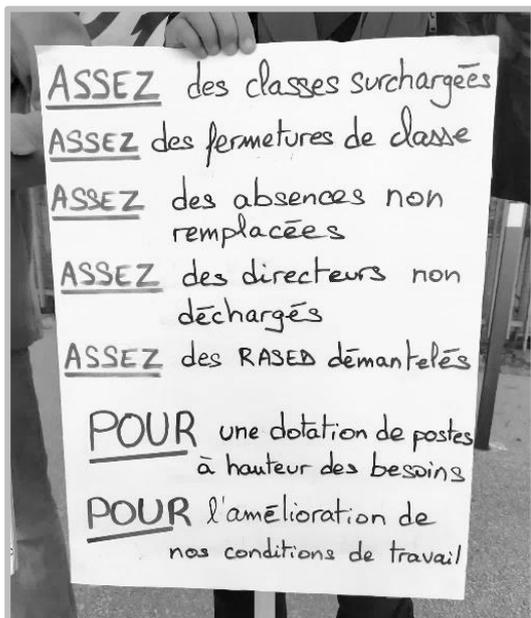
La FNEC FP-FO a demandé l'abandon de ce rapport et rappelé qu'il était hors de question de substituer des réponses pédagogiques aux soins auxquels peuvent prétendre les élèves.

Plutôt qu'ouvrir les places pour que les élèves bénéficient de soins, il s'agirait de former en pédagogie, d'avoir des recours de proximité avec des dispositifs de soupape (Dispositif d'Auto Régulation : DAR avec des personnels médico-sociaux).

Quant aux AESH, à l'instar de ce que préconise le rapport, les représentants du ministre s'interrogent sur leur nombre et sur la "déstabilisation" que représente la présence de plusieurs d'entre eux dans une classe.... De fortes inquiétudes pèsent donc sur le recrutement de nouveaux AESH, l'avenir des notifications et des attributions...



Carte scolaire 2023



Le CSASD carte scolaire s'est tenu jeudi 16 mars.

Au même moment, le gouvernement faisait usage du 49-3 pour faire passer la réforme sur les retraites sans vote à l'Assemblée nationale !

Pour FO, il n'est pas acceptable que le gouvernement supprime près de 1167 postes nationalement dans le 1^{er} degré pour financer notamment la loi de programmation militaire de 415 milliards sur 5 ans et la mise en place du SNU (Service National Universel) qui remet en cause l'instruction et cherche à militariser et embrigader la jeunesse. *(La FNEC FP FO a d'ailleurs exigé l'abandon du SNU, ce dernier a été suspendu fin mars pour ne pas attiser la colère des jeunes lycéens, aussi engagés, par ailleurs, dans le mouvement contre la réforme des retraites.)*

➔ Jeudi 16 mars : premier rassemblement appelé par le SNUDI FO 13 lors du CSASD

Cinq écoles sont représentées par des enseignants, des parents et des élus. Une audience immédiate est demandée, appuyée par les délégués FO dans l'instance. La Secrétaire générale recevra une délégation de ces cinq écoles, en présence du SNUDI FO 13. Face à la détermination, trois situations devaient être revues.

➔ Vendredi 24 mars : second rassemblement organisé par le SNUDI FO 13 lors du CDEN

2 écoles présentes, EE St André la Castellane et EE François Moisson, avec à nouveau des parents, des enseignants et plusieurs élus des 15/16^{ème} arrondissements de Marseille ainsi que des délégués du SNUDI FO 13. Nous apprenons le soir même l'annulation de la fermeture de classe pour ces deux écoles. D'autres dossiers suivis par le SNUDI FO 13 obtiennent aussi satisfaction, dont certaines écoles présentes le 16 mars.

Lors de ce rassemblement, la maire du 15/16 de Marseille obtient une entrevue pour le mercredi 29 mars. Le SNUDI FO 13 fera partie de la délégation.

➔ **Mercredi 29 mars : troisième mobilisation : entrevue avec le préfet délégué à l'égalité des chances** Plusieurs écoles des quartiers Nord, des élus du 15/16 Marseille et le maire d'Eyragues, avec le SNUDI FO 13, ont encore une fois défendu les non fermetures de classe. « *L'étude d'une enveloppe supplémentaire serait en cours* », d'après les propos du représentant de l'Etat.

Ce qui est possible pour ces écoles l'est pour toutes les écoles.

Le SNUDI FO 13 a aussi demandé à effectuer de nouveaux ajustements sur les mesures de carte scolaire en juin.

Le SNUDI FO 13 combat cette enveloppe fermée et revendique des moyens pour obtenir des postes à hauteur des besoins des enseignants et des élèves.



Sommaire : P1 : titres / P2 : retraites ; calendrier mouvement / P3 : salaires-pacte ; infos / P4-5 : dossier inclusion / P6 : carte scolaire / P7 : caisse de grève / P8 : adhésion

Caisse de grève et de solidarité

Les fonds pour la caisse de grève "SNUDI FO 13 - Réforme des retraites 2023" sont issus :

- de suppléments de cotisation d'adhérents qui souhaitent participer à la caisse de grève (actifs, en maladie, en décharge syndicale, retraités ...)
- de versements depuis les fonds propres du syndicat (issus des cotisations)
- de dons de non-adhérents.

Chaque adhérent qui le souhaite peut donc :

- majorer sa cotisation pour contribuer à la caisse de grève (indiquer la somme ajoutée sur le bulletin d'adhésion et/ou dans le mail si envoi par mail)
- en cas de cotisation déjà envoyée, faire un versement complémentaire spécifique pour caisse de grève.

Formulaire / Caisse de grève et de solidarité - SNUDI FO 13

Grèves pour le retrait de la réforme des retraites - 2023

Pour qui ? La Caisse de grève et de solidarité du SNUDI FO 13 est réservée à ses adhérents. Elle leur permet de solliciter une

aide en cas de difficulté financière rencontrée du fait de plusieurs jours de grève. L'aide est activée pour les adhérents demandeurs dès trois jours minimum retirés du salaire. Une aide journalière sera versée dès le premier jour retiré. En cas d'une nouvelle demande pour le même adhérent, la condition des trois jours minimum déjà constatée reste acquise. Les demandes seront traitées uniquement sur l'année 2023.

Comment ? L'adhérent(e) doit transmettre au syndicat **par mail** uniquement (contact@snudifo13.org) **et** dans un même envoi :

- 1/ le formulaire de demande complété (en pièce jointe)
- 2/ la copie des bulletins de salaire attestant d'au moins 3 jours de grève retirés pour le mouvement pour le retrait de la réforme des retraites (les dates faisant foi)
- 3/ un RIB (même si déjà transmis lors d'une adhésion)

-> **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.** L'aide est versée par virement.

-> Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des ressources de la caisse de grève.

-> En cas de caisse de grève épuisée puis ré-abondée, les dossiers en attente seront réactivés.

Aide prévue L'aide prévue est une aide journalière validée par le conseil syndical.

Formulaire de demande d'aide à remplir

Date de demande :

Nom : **Prénom :**

Téléphone :

E – mail :

J'indique si je suis PE ou AESH :

Date des jours de grève concernés par cette demande :

..... / / /
..... / / /
..... / / /

Je n'oublie pas de joindre à mon envoi copie des bulletins de salaire concernés + RIB

Partie réservée à la trésorerie

Accord de la commission trésorerie :

Montant de l'aide accordée :

Signature Trésorerie :

Nombre de jours de grève effectués :

Paiement effectué par virement le :

| | | | | | | | | |
|------------------|----|---|---|-------|------|-----|-----|-------|
| Réservé Syndicat | n° | A | N | Rec : | OG : | C : | T : | Tot : |
|------------------|----|---|---|-------|------|-----|-----|-------|

SNUDI FO 13 Carte 2023

J'adhère !

66% déductibles des impôts
sous réserve maintien
des dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2024



⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement**

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon [.....] / .Instit. .PE. .PE H-CI. .PE CI-Ex. **Déjà adhérent l'année précédente :** .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :
(Date et signature)

Dispo, congé parental = 42 €
Retraité : forfait annuel = 77 €
AESH : forfait annuel = 42 €

⇒ **Je calcule le montant de ma cotisation**

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.
Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels).

| Echelons | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|--------------|-----------|-------|-------|-------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Prof. Ecoles | 77 € stag | 115 € | 127 € | 139 € | 145 € | 151 € | 157 € | 172 € | 184 € | 196 € | 208 € |
| Hors Classe | 184 € | 196 € | 208 € | 220 € | 232 € | 244 € | 244 € | | | | |
| Classe Exc | 208 € | 220 € | 232 € | 244 € | CI Exc HE : 244 € | | | | | | |
| Instituteurs | | | | | | | | | 145 € | 160 € | 172 € |

■ **Majorations :** ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ **Je règle ma cotisation**

... **Par chèque(s)** Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2023, vers fin de mois

| | | | | | | | | | | | | |
|---------------|------|-----|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|-----|-----|
| Mois souhaité | janv | fev | mars | avril | mai | juin | juillet | août | sept | oct | nov | déc |
| Montant | | | | | | | | | | | | |

... **Par virement(s)** Programmer le(s) virement(s) en 2023, possible jusqu'au mois d'octobre

[Compte : IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A] **Echéancier ordonné à votre banque :**

| | | | | | | | | | | |
|--------------|------|-----|------|-------|-----|------|---------|------|------|-----|
| Mois de 2023 | janv | fev | mars | avril | mai | juin | juillet | août | sept | oct |
| Montant | | | | | | | | | | |

... **Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des Bdrh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2023 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@snudifo13.org